

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cavaliers : le championnat est réservé aux cavaliers licenciés en Pays de la Loire et répondant aux critères de participation précisés dans le règlement des compétitions.

Le cavalier devra opter pour une seule catégorie et ne pourra changer de catégorie au cours du Championnat. Il devra également choisir entre le Championnat et le Critérium. Il peut néanmoins participer aux autres épreuves du concours.

Les cavaliers ayant plusieurs chevaux dans le concours devront faire la déclaration auprès du jury du cheval et du niveau de Championnat ou Critérium auquel il souhaite participer. A défaut, le premier cheval dans le premier niveau sera retenu.

Un cavalier ayant participé à des épreuves PRO sur la saison N ou N-1, ne sera pas pris en compte sur le championnat ni sur le critérium.

Chevaux : Le Championnat est ouvert à tout cheval ou poney, inscrit sur la liste des chevaux de sport et devra être à jour des vaccins obligatoires. Un contrôle du livret signalétique pourra être effectué. Les chevaux seront autorisés à loger en dehors du site du déroulement du Championnat.

Le changement d'équidé est possible dans les conditions suivantes : Il doit être déclaré par le représentant légal du groupement sportif engageur de l'équidé auprès du Jury 30 minutes avant 1ère manche du championnat. L'engageur doit avoir vérifié que l'équidé remplaçant est qualifié pour le championnat auquel il va participer sous peine de disqualification

PROGRAMME DES EPREUVES

Le Championnat et le Critérium se déroulent sur les 4 divisions Amateur : Am3 – Am2 – Am1 et AmElite avec le même couple cavalier/cheval et sur 2 jours.

Le Championnat : samedi reprise Préliminaire – dimanche reprise Grand Prix.

Le Critérium : samedi reprise Imposé A – dimanche reprise Préliminaire

Les résultats de ces deux épreuves seront cumulés en prenant en compte la moyenne générale (en %) de chacune de ces épreuves. En cas d'ex aequo, le résultat de la deuxième épreuve prévaudra.

REMISE DES PRIX

Chaque épreuve est récompensée individuellement dans le cadre du concours.

Une remise des prix spécifique aura lieu pour le Championnat et le Critérium Pays de la Loire (podium avec les 3 premiers).

La présence du cavalier en tenue est obligatoire sous peine de disqualification (Art 9.3 du règlement des compétitions – dispositions spécifiques Dressage). Les cavaliers ne pourront pas se faire représenter pour recevoir les cadeaux du championnat.

Anne-Claire Grison – Directrice -06.20.33.10.16 – communication@paysdelaloire.ffe.com ou
Sylvie Château – référente dressage 06.25.80.78.35 – sylvie@chateau-gaubert.com